

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2022 à 18 HEURES 30

Convocation du 19/10/2022

Etaient présents : Mmes PAGANIN - DUVAL - TRENTIN - LE VAN – GUIAUD - MM. ROUSSEL – ROSSI - HEINTZ – EININGER - CHARBIT – DOS SANTOS

MM. MERO - Mmes LE MOINE - M. LALANDE – Mme BONTOUX

Absents représentés : Mme BOUKOBZA par Mme PAGANIN – Mme CHARLEVOL par M. ROUSSEL - M. FINOCCHIARO par Mme DUVAL– Mme MAROT par M. ROSSI – M. DEGORCE par M. EININGER – Mme DELIZY par Mme GUIAUD – M. VINCENT par M. MERO.

Absent : Mme GARENTE

Secrétaire de séance : M. ROSSI

---===***===---

Madame le Maire rappelle les différentes actions menées depuis le dernier conseil municipal qui s'est déroulé le 06/07/2022.

Point sur les travaux : Inauguration de la fresque murale de l'Ecole le 9/9/2022, réalisée par Menace l'Artiste et notre CMJ (conseil municipal des jeunes).

Deux bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le parking Léon Mallet au Village.

Point sur les festivités : Octobre Rose : journée de solidarité au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Journée *Auribolympiades* : animations sportives intergénération.

Vide grenier organisé par Aura Bella Cultura. L'après-midi d'Halloween organisée par Auribeau en Fêtes, a attiré un grand nombre de personnes.

Point sur l'environnement : Soirée dédiée à la pollution lumineuse en partenariat avec la CAPG, pour prendre conscience de ses conséquences sur la biodiversité.

Collecte des déchets : suite à la reprise en régie par la communauté d'agglomération du service collecte, il y a eu cet été beaucoup de « ratés ». Le bon fonctionnement devrait rapidement rentrer dans l'ordre, les élus suivent ce point de près.

La commune a déposé son dossier de candidature pour le label « *Qualité de Vie - Village Fleuri* », le jury va se déplacer plusieurs fois sur notre commune.

Point sur le soutien scolaire : l'adhésion de la commune à la plateforme « *Prof'Express* » permet de proposer aux familles un accès gratuit au portail en ligne pour un soutien scolaire personnalisé du primaire au lycée. Environ 140 inscrits et beaucoup de retours positifs des parents.

Madame le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente réunion du 06/06/2022, ainsi que des décisions du Maire. Le conseil valide le compte rendu.

ORDRE DU JOUR

1 PROPOSITION DE CONTRAT AVEC ALCOME POUR SUBVENTIONNER LE TRAITEMENT DES MEGOTS DE CIGARETTE :

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée avec la société MÉGOTS pour le traitement des mégots de cigarette qui sont collectés dans les cendriers urbains qui ont été installés dans l'espace public. Nous distribuons aussi des cendriers de poche pour inciter les fumeurs à ne pas jeter dans la rue les mégots. La société ALCOME subventionne les collectivités qui font des actions en faveur de l'environnement pour le

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

traitement des mégots, il faut signer un contrat type qui formalise nos engagements : sensibiliser la population, collecter les mégots séparément, recycler les mégots. L'aide pourrait être de 0.50 € par habitant, soit 1.634 € par an.

VOTE : unanimité.

2 – PROJET D'EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT :

Mme le Maire rappelle que la commune mène des actions en faveur de la maîtrise des économies d'énergie et de l'environnement. L'extinction de l'éclairage public la nuit permettrait, outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, de contribuer également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Le 10 septembre « Nocturnes en Pays de Grasse » a permis de réunir les Auribellois sur le thème de la pollution lumineuse et de ses conséquences sur la biodiversité.

Mme le Maire propose une extinction entre 23 h et 5 h, sauf dans le vieux village qui est piétonnier, pour des raisons de sécurité.

M. LALANDE propose les détecteurs de présence pour le village.

M. ROUSSEL explique que la solution la plus économique est l'installation d'horloges astronomiques dans chacune de nos 27 armoires (100 € par horloge programmable), pour les détecteurs il faudrait en installer sur chaque candélabre, nous allons demander le cout.

Une fois les horloges installées il sera facile d'en modifier les horaires et la sectorisation.

VOTE : unanimité pour l'extinction des lumières la nuit sauf pour le village.

3 – ARRET DU PROJET DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION :

Mme le Maire fait un rappel des étapes passées et futures pour mettre en place le nouveau règlement local de publicité.

Initié le 25/11/2019, il a fait l'objet d'un débat d'orientation sur le projet de révision en séance du conseil, puis de réunions avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées, et enfin d'une concertation avec les professionnels, les commerçants et les habitants le 6/7/2022. La prochaine étape après l'arrêt du projet, sera la consultation des personnes publiques associées pour avis. Puis il faudra consulter la CDNPS (commission départementale nature, paysage et sites) et enfin le dossier pourra être mis à l'enquête publique pendant 1 mois, avant son approbation par le conseil. La procédure est longue et règlementée sur le modèle d'un passage au PLU.

Mme le Maire présente en détail le Powerpoint récapitulatif des règles proposées.

L'ensemble du dossier est consultable sur le site de la Commune.

VOTE : unanimité pour l'arrêt du projet de RLP.

4 – CONVENTION AVEC 30 MILLIONS D'AMIS POUR LES CHATS ERRANTS :

Mme le Maire propose au conseil une convention avec l'association 30 millions d'amis, qui accepte de prendre en charge 50% des frais de vétérinaire pour la stérilisation des chats errants. Nous sommes partis sur 15 chats pour 2022, soit un reste à charge pour la commune de 525 €.

M. MERO signale que dans son quartier il y a de plus en plus de chats malgré la stérilisation, car il y a des gens qui viennent les nourrir.

VOTE : 21 POUR – 1 CONTRE : Mme LE MOINE

5 – RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION A TDF SUR LE SITE DE PEYGROS :

Mme le Maire informe que TDF propose le renouvellement du bail pour le pylône de Peygros, initialement signé en 1997, puis renouvelé par tacite reconduction. La négociation pour un nouveau bail permet de réactualiser le loyer et de repartir pour une nouvelle période de 20 ans.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le loyer actuel est de 6.492 €, il passerait à 10.000 € avec une partie fixe de 3.000 € et 3.500 € par opérateur, il y en a deux actuellement.

VOTE : unanimité.

6 – TERRAINS COMMUNAUX DE VALLON DE JUHAN : REDUCTION DE LA SURFACE A VENDRE SUITE A L'AVIS DE LA SAFER :

Mme le Maire fait un rappel des délibérations prises par la précédente municipalité pour la vente des terrains communaux du Vallon de Juhan à la société TAMARINS. Un permis de construire a été obtenu, il est maintenant purgé de tout recours, la cession peut donc intervenir. Cependant, la SAFER ne veut pas donner de dérogation pour la vente de deux parcelles (AI 244-245) d'une contenance de 2.520 m² acquises en 2011. Les acquéreurs acceptent que ces parcelles soient retirées de la cession car elles n'impactent pas du tout le projet et le permis de construire. Ils souhaitent acquérir les terrains avant la fin de l'année, la vente peut se faire sous condition résolutoire, l'argent restera séquestré chez le notaire jusqu'à la levée des recours et déféré, soit au 4 mars 2023. Le prix de la cession est inchangé à 3.700.000 €.

VOTE : unanimité

7 – CIMETIERE : MODIFICATION DES TARIFS ET DES DUREES DES CONCESSIONS ET COLUMBARIUMS :

Madame le Maire propose au conseil de revoir les tarifs et les durées des concessions et des columbariums, car ils n'ont pas été modifiés depuis le 01/10/2007.

Il serait judicieux de supprimer l'octroi de concessions de 50 ans, car cela pose des problèmes administratifs pour retrouver les héritiers au moment des renouvellements, les adresses étant obsolètes.

Mme Trentin a comparé nos tarifs avec les communes voisines, il est proposé à l'assemblée avec effet au 01/01/2023 les modifications suivantes :

	CONCESSION TOMBE	COUMBARIUM
10 ANS	-	550 €
15 ANS	800 €	700 €
20 ANS	1.000 €	850 €
30 ANS	1.500 €	1.300 €

VOTE : unanimité.

8 – CONTENTIEUX D'URBANISME SUR LE TERRAIN COMMUNAL DU MOULIN VIEUX :

Madame le Maire rappelle au conseil, que la précédente municipalité avait délibéré le 25/11/2019 afin de céder le terrain communal du quartier du Moulin Vieux – 336 route de Cannes - cadastré AI 140-141-142-157-159-160-161-162-163-164-273-274-275 d'une contenance cadastrale de 3084 m², à la société RIVAPRIM/SOGEPROM au prix de 1.550.000 € sans condition suspensive, avec paiement immédiat au moment de la signature de l'acte.

Cette délibération a fait l'objet d'un recours contentieux par la société COPRA MEDITERRANEE, toujours pendant devant le tribunal administratif de Nice.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame le Maire fait part au conseil d'une proposition d'un groupement d'opérateurs : NEXITY/SOGEPROM qui permettrait de sortir de ce contentieux en rapportant la délibération litigieuse du 25/11/2019. Elle sait que le sujet est sensible et elle comprend les craintes des riverains. Elle demande au conseil de voter dans l'intérêt général et non pas dans l'intérêt privé.

Mme le Maire explique qu'elle préférerait pouvoir décider et être acteur dans ce dossier, plutôt que de se voir imposer un projet inadapté au site. Le groupement propose un projet d'aménagement global sur deux terrains, celui de la commune et celui privé des actuels commerces : boulangerie et tabac (AI 272-276). La volonté du groupement est de soigner l'esthétique du projet avec une architecture provençale autour d'une place centrale avec des arcades. Le bâtiment en forme de U préservera la vue sur le village et offrira en rez-de-chaussée une large place aux commerces et à une crèche privée. 30% de l'opération serait en logements accessions sociales PSLA, cette offre d'accession sociale n'existant pas sur la commune. Le prix proposé est de 1.600.000 € pour le terrain communal. L'avis du Domaine sur la valeur vénale a été actualisé au 26/07/2022.

VOTE : POUR 21 – Abstention 1 Mme LE VAN.

9 – AVIS POUR LE PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 01/01/2023 :

Mme le Maire informe le conseil que le changement de nomenclature comptable sera obligatoire au 01/01/2024. Cependant à la demande de la trésorerie de Grasse nous sollicitons l'avis du conseil pour un passage anticipé au 01/01/2023.

VOTE : unanimité.

10 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Mme le Maire propose au conseil la décision modificative n°1/2022 suivante, qui permet d'acter de nouvelles recettes mais aussi de compléter certains comptes de dépenses, comme l'électricité ou le carburant, impactés par les récentes hausses imprévues au moment du vote du budget.

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
CHAPITRE		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		CHAPITRE
O11	Charges à caractère général	34 400 €		30 000 €		immobilisations incorporelles	20
O12	Charges de personnel	39 000 €		194 000 €		Immobilisations corporelles	21
65	Autres charges de gestion courante	1 178 €		179 100 €		Immobilisations en cours	23
67	Charges exceptionnelles	5 738 €		8 600 €		Opérations patrimoniales	O41
O13	Atténuations de charges		18 000 €		- 86 000 €	Subvention investissement	13
70	Produits, services		5 738 €		489 100 €	Dotations, fonds divers	10
73	Impôts et taxes		49 088 €		8 600 €	Opération patrimoniale	O41
74	Dotations et participations		2 000 €				
75	Autres produits de gestion courante		5 500 €				
77	Produits exceptionnels		- 10 €				
	TOTAL GENERAL	80 316 €	80 316 €	411 700 €	411 700 €		

VOTE : unanimité.

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11 – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILE COMMUNALE :

Mme le Maire rappelle que la commune ne dispose pas d'un service de fourrière automobile et que sa gestion était déléguée par D.S.P. depuis 6 ans. Cette délégation de service public arrive à son terme et elle propose de lancer la procédure de D.S.P. afin d'assurer la continuité du service. Les prestations demandées sont : l'enlèvement, le remorquage, la garde et la restitution au propriétaire ou la remise pour aliénation au service des domaines, ou encore la destruction

VOTE : unanimité

12 – CREATION D'UN POSTE D'EMPLOI AIDE POUR LES SERVICES TECHNIQUES :

Mme le Maire propose au conseil de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet en contrat aidé CUI/PEC, pour une durée initiale d'un an, afin de renforcer le service et de pallier les arrêts maladie en cours d'un agent. Le salaire sera basé sur le SMIC.

VOTE : unanimité

13 – ACTUALISATION DU REGIME DES ASTREINTES TECHIQUES PAR RAPPORT AU TABLEAU DES GRADES :

Le régime des astreintes pour les services techniques a été mis en place en 2009. A cette date il n'y avait pas d'agent de maîtrise. Il convient de mettre à jour cette délibération en intégrant ce grade dans les agents pouvant réaliser des astreintes techniques.

VOTE : unanimité.

14 – PROPOSITION DE REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP :

Mme le Maire rappelle que ce régime indemnitaire a été mis en place par délibération du 26/06/2019. Elle propose au conseil d'actualiser les montants initialement prévus pour notre commune, tout en restant en deçà des maximums règlementaires. Le but étant de donner plus de marge de manœuvre dans la répartition de ces primes, afin de mieux récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Chaque année les montants de l'IFSE (prime mensualisable) et CIA (prime exceptionnelle annuelle), seront fixées par agent entre 0 et 100%.

Cadre d'emplois		I.F.S.E.			C.I.A.		
		Maximum Réglementaire	Maximum AURIBEAU IFSE/AN (Délib 26/6/19)	PROPOSITION MAX IFSE 2022	Maximum Réglementaire	Maximum AURIBEAU CIA/AN (Délib 26/6/19)	PROPOSITION MAX CIA 2022
ATTACHES	Groupe 1	36 210 €	20 000 €	25 000 €	6 390 €	800 €	1 000 €
	Groupe 2	25 500 €	15 000 €	20 000 €	4 500 €	600 €	1 000 €
REDACTEURS	Groupe 1	17 480 €	6 500 €	10 000 €	2 185 €	400 €	1 000 €
	Groupe 2	16 015 €	5 000 €	10 000 €	1 995 €	300 €	1 000 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Groupe 1	11 340 €	5 000 €	8 000 €	1 260 €	400 €	1 000 €
	Groupe 2	10 800 €	5 000 €	8 000 €	1 200 €	300 €	1 000 €
ADJOINTS TECHNIQUES & AGENTS DE MAITRISE	Groupe 1	11 340 €	5 000 €	10 000 €	1 260 €	400 €	1 000 €
	Groupe 2	10 800 €	4 000 €	8 000 €	1 200 €	300 €	1 000 €
ATSEM	Groupe 1	11 340 €	3 000 €	4 000 €	1 260 €	400 €	1 000 €
	Groupe 2	10 800 €	2 000 €	3 000 €	1 200 €	300 €	1 000 €

VOTE : unanimité.

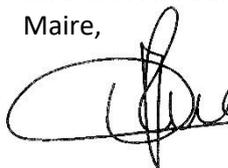
COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15 – QUESTIONS DIVERSES :

- **MODIFICATIONS DE LA DELIBERATION SUR CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES AVEC LA VILLE DE PEYMEINADE** : la ville de Peymeinade souhaiterait modifier la participation en fonction de la garde alternée des enfants en indiquant 50 % de participation pour chaque commune du père et de la mère, comme le fait déjà la ville de Grasse. Nous n'avons pas pour le moment de garde alternée pour des enfants de l'Apié sur Peymeinade.
VOTE : unanimité.
- **DESIGNATION D'UN CONSEILLER DEFENSE** : Mme le Maire rappelle les fonctions du conseiller défense et propose M. Daniel FINOCCHIARO en remplacement de M. Régis DEGORCE Démissionnaire.
VOTE : unanimité.

Michèle PAGANIN
Maire,



Florent ROSSI
Secrétaire de séance,

